

PARTIE A RETOURNER A LA MFR

Fiche Acceptation de stage

STAGE N°2 : « RESTAURATION COLLECTIVE »

Le stagiaire : M./Mme Agé-e de :ans

Est accepté-e en stage dans l'entreprise suivante : (ou Tampon)

Nom, adresse de l'entreprise et dénomination du service

Entreprise dirigée par :

Nom du référent du site qualifiant / Tuteur de stage :

Fonction :

Téléphone : Email :

NB : La durée hebdomadaire du stage ne doit pas excéder 35 h ou 32 h pour les moins de 15 ans

Les moins de 16 ans ne peuvent pas être en stage au-delà de 20 h 00 du soir.

Tenue Exigée : OUI Si oui préciser :
NON

EPI (Equipement de Protection individuelle) : OUI Si oui préciser :
NON

HORAIRES journaliers du stagiaire dans la structure principale :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	de à	de à
MARDI	de à	de à
MERCREDI	de à	de à
JEUDI	de à	de à
VENDREDI	de à	de à
SAMEDI	de à	de à

Si structure annexe : mairie, communauté de communes, SIVOM..., si la structure principale est une école maternelle (pour compléter les heures de stages si nécessaire) :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	de à	de à
MARDI	de à	de à
MERCREDI	de à	de à
JEUDI	de à	de à
VENDREDI	de à	de à
SAMEDI	de à	de à

Les 3 exemplaires de la convention de stage, vous sont transmises avec cette fiche d'acceptation de stage.

Elle contractualise et précise les modalités du stage :

Les conventions sont signées ce jour et remises à l'élève (les 3 exemplaires).

Dans ce cas, la MFR vous retournera 1 exemplaire après signature de la part de la Directrice de la MFR.

Les conventions sont transmises pour signature à :

- Secrétariat général de la Mairie de
- Communauté de communes de
- Service des stages
- Responsable de l'entreprise

Dans ce cas, les 3 exemplaires de la convention de stage doivent être renvoyés à la MFR afin que la Directrice les signe. Un exemplaire vous sera adressé en retour.

Responsable administratif des stages : Mme Guillou Laurence : laurence.guillou@mfr.asso.fr

Date :

Signature et Tampon :